

N° 2024_014

FINANCES - Budget Principal – Affectation du résultat 2023 - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 8 avril 2024 à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 19

Excusés :

Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Charline MARTINEAU, Marie-Françoise QUERE.

Pouvoirs :

Daniel BOCQUET Joël GIRARD
Christiane BRESSION Pascal FOULON
Charline MARTINEAU Bruno GUITTARD

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Vu le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023 du budget principal ;

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal ;

D'AFFECTER les résultats de clôture 2023 du budget principal comme suit :

FONCTIONNEMENT	851 503,70€
INVESTISSEMENT	- 878 978,46€

Le déficit d'investissement cumulé s'élève à la somme de -878 978,46€ en plus du solde des restes à réaliser d'investissement à hauteur de 205 750,98 €, ce qui induit un besoin de financement de 673 227,48€.

Le déficit reporté d'investissement de -878 978,46€ sera imputé au 001 – « solde d'exécution d'investissement reporté ».

Il sera imputé au compte 1068 – « affectation du résultat » un montant de 673 227,48€ afin de couvrir le besoin de financement en investissement.

Il sera imputé 178 276,22€ au compte 002 – « résultat de fonctionnement reporté ».

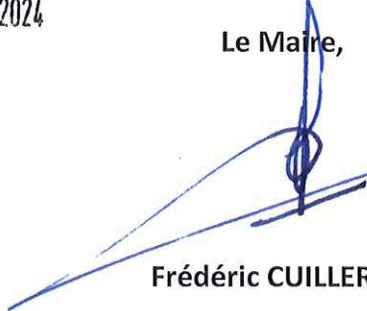


D'ACCEPTER les reports susmentionnés dans le budget principal 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 10 AVR. 2024*

Le Maire,


Frédéric CUILLERIER



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 10 AVR. 2024
Et de l'affichage le 10 AVR. 2024

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

